

# Commune de VILLARD-SUR-DORON

## Compte-rendu du Conseil Municipal

### Jeudi 25 février 2021

**Étaient présents :** Monsieur Emmanuel HUGUET, maire, Monsieur Jean-Noël BERTHOD, Monsieur Vincent DIEUDONNE (à partir de la délibération n°2021-02-25-99), Monsieur Thomas BRAY, Madame Nathalie BEDOGNI, Madame Thérèse VALENTE, Monsieur Bruno POLLET, Monsieur Romain CANTON, Madame Isabelle CLEMENT, Monsieur Patrick DEVILLE-CAVELLIN, Monsieur Hadrien PICQ (à partir de la délibération n°2021-02-25-99), Madame Sigrid PELISSET

**Étaient absents :** Monsieur Vincent DIEUDONNE (pour la délibération n°2021-02-25-98 : pouvoir à Emmanuel HUGUET), Madame Marie-France DEVILLE-CAVELLIN (pouvoir à Madame Nathalie BEDOGNI), Madame Lucile DUBOS (pouvoir à Sigrid PELISSET), Monsieur Hadrien PICQ (pour la délibération n°2021-02-25-98), Madame Christelle MASSON (pouvoir à Jean-Noël BERTHOD)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGUET, Maire.  
Madame Nathalie BEDOGNI est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du C.G.C.T).

Le compte-rendu de la séance du conseil du 28 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal sous réserve qu'il soit ajouté l'indication du vote informel du conseil municipal concernant la location du local situé au 122 rue du village aux masseurs kinésithérapeutes de Villard sur Doron.

A la suite, l'ordre du jour de la séance débute. Les délibérations concernant l'attribution d'une subvention exceptionnelle au club des sports des Saisies et la cessation d'une parcelle communale à la société MGM sont reportées au prochain conseil municipal, en faisant uniquement à ce stade l'objet d'une simple information.

#### Point 1- Engagement des dépenses d'investissements avant le vote du budget primitif – budget principal

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, à hauteur de 25% des prévisions budgétaires N-1.  
Cette délibération annule et remplace la délibération n°2020-12-17-89 du 17/12/2020 visée par la préfecture de Savoie le 21 janvier 2021.

#### Point 2- Demande d'application du régime forestier

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la demande d'application du régime forestier sur les parcelles énumérées dans le tableau suivant, situées sur le territoire communal de la commune de Villard sur Doron, en vue de la prise d'un arrêté pour application du régime forestier, conformément aux dispositions du Code Forestier.

Commune de situation	Section	N° parcelle	Lieu-dit	Contenance		
				ha	a	ca
VILLARD SUR DORON	A	56		0	14	75
	A	777		0	49	05
	B	212		4	97	80
	B	213		0	29	65
	B	341		0	29	70
	B	444		0	28	00
	B	714		0	20	95
<i>Total</i>				6	69	90

Le régime forestier est un outil réglementaire mis à disposition des collectivités propriétaires de forêt, leur permettant de valoriser leur patrimoine forestier en mettant en œuvre une gestion durable et multifonctionnelle. Cette opération est souhaitée dans le but de garantir une conservation et une valorisation durable du patrimoine forestier communale.

**Point 3 – Prestations de transports sanitaires terrestres des blessés suite à un accident de sport de glisse avec immobilisation de véhicules  
Hivers 2021-2025 -Convention constitutive de groupement de commandes - Approbation**

Monsieur le Maire expose que les communes de Cohennoz, Crest-Voland, Flumet, Hauteluze, La Giettaz, Notre Dame de Bellecombe et Villard sur Doron ont passé un marché collectif dans le cadre d'un groupement de commandes relatif aux opérations de transport sanitaire des blessés pour les activités de sport de glisse en saison touristique hivernale sur leur territoire respectif. Cet accord cadre est arrivé à terme en 2020.

Devant l'impossibilité de réaliser une nouvelle consultation dans les délais impartis et pour assurer la continuité du service de prestations des transports sanitaires pour la saison hivernale 2020/2021, le conseil municipal lors de sa séance du 29 octobre 2020, a passé un avenant permettant de prolonger la convention actuelle de la durée nécessaire à la passation d'un nouvel accord cadre, soit jusqu'au 30 avril 2021.

Un nouveau groupement de commande est en cours de constitution pour la période 2021-2025. Compte tenu des besoins des différentes personnes publiques concernées, dans un souci de bonne gestion du service et des deniers publics, il semble en effet opportun de passer le marché collectivement dans le cadre d'un groupement de commande, entre les huit communes suivantes : Cohennoz, Crest-Voland, Flumet, Hauteluze, La Giettaz, Notre Dame de Bellecombe et Villard-sur-Doron auxquelles s'ajoute la commune de Saint Nicolas La Chapelle.

Ce dispositif nécessite d'établir une convention constitutive de groupement de commande, définissant les missions des différents membres, désignant un membre coordonnateur du groupement, arrêtant les modalités de règlement des prestations, et de répartition du coût des prestations entre les membres.

Le marché est prévu pour une durée de 1 an, reconductible 3 fois, pour une année supplémentaire par reconduction. La durée totale maximale du marché est de 4 ans, soit pour la période 2021-2025.

Le marché public est passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert. Il prend la forme d'accord-cadre avec bons de commande pour certaines prestations.

La convention prévoit que les membres du groupement habilite le coordonnateur à attribuer, signer et notifier les accords-cadres au nom et pour le compte de l'ensemble des membres constituant le groupement. A ce titre la commission d'appel d'offres compétente est celle du groupement de commandes.

Par ailleurs, une commission d'appel d'offres (CAO) du groupement est instaurée, impliquant pour le Conseil municipal d'élire les représentants de la commune au sein de la CAO : Deux représentants élus, un titulaire et un suppléant, parmi les membres ayant voix délibérative de la CAO de la commune.

Seuls ont présenté leur candidature : Monsieur Jean-Noël BERTHOD pour être membre titulaire de la CAO du groupement et Monsieur Patrick DEVILLE CAVELLIN pour être membre suppléant. Par conséquent il est procédé à leur désignation.

Il appartient donc à chaque membre du groupement d'examiner, d'adopter et d'autoriser son exécutif à signer cette convention constitutive du groupement de commandes.

Considérant l'intérêt de rejoindre ce groupement de commandes pour la période 2021-2025 en termes de simplification administrative et d'économie financière, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au groupement de commandes relatif aux opérations de transport sanitaire des blessés pour les activités de sport de glisse en saison touristique hivernale pour la période 2021-2025, approuve la convention constitutive de groupement de commande désignant la commune de Notre Dame de Bellecombe coordonnateur du groupement de commande (et la commune de Villard sur Doron pour l'assister) et l'habilitant à attribuer, signer et notifier les marchés publics selon les modalités fixées dans la convention et désigne parmi les membres ayant voix délibérative de la CAO de la commune, Monsieur Jean-Noël BERTHOD membre titulaire de la CAO du groupement et Monsieur Patrick DEVILLE CAVELLIN membre suppléant de la CAO du groupement.

## Questions diverses

A l'issue de la séance du conseil municipal, il est accueilli Marina Cuinat-Guerraz, chargée de mission finances du cabinet AGATE.

### - **Présentation de l'analyse financière : rétrospective, prospective**

Cette analyse synthétique a été réalisée sur la base des pièces comptables des documents financiers de la commune.

Il en ressort les points forts suivants :

- Endettement limité sur la commune. L'épargne de gestion est en augmentation et permet de couvrir les annuités de dette.
- Des recettes fiscales en augmentation grâce au dynamisme des bases fiscales.
- Les charges courantes sont maîtrisées sur la période.

Les contraintes sont les deux nouveaux emprunts contractés en 2018-2019 avec un plateau de dette jusqu'à la fin du mandat.

La commune dispose donc de capacités d'investissement à moyen terme mais ces dernières doivent être adaptées à la surface financière de la collectivité, à ses enjeux et à son profil d'endettement.

L'objectif de l'analyse prospective est d'indiquer si la commune a les capacités financières pour réaliser son plan d'investissement 2021-2025 sans hausse de fiscalité. 4 projets majeurs rythment la prospective 2021-2025:

- Réhabilitation et extension de l'école,
- Aménagement de l'Etraz,
- Création d'un réseau chaleur pour le secteur du chef-lieu,
- Bisanne1500-Couverture du bassin de rétention.

Afin de mener à bien ces projets, il est proposé la souscription d'un nouvel emprunt long terme de 350K€ en 2022 et d'un emprunt court terme de 200K€ en 2022. Cet emprunt court terme pourra être remboursée en 2024 à la suite de la perception des recettes de FCTVA.

Par ailleurs, la commune de Villard-sur-Doron contribue chaque année au SIVOM des Saisies. En 2021, en raison d'un hiver fortement dégradé, les recettes de fonctionnement perçues par le SIVOM des Saisies seront diminuées en raison de la baisse de la taxe de séjour et de la taxe remontées mécaniques. En conséquence, la contribution de la commune de Villard-sur-Doron sera augmentée en 2021 pour équilibrer la section de fonctionnement du SIVOM des Saisies.

### - **Présentation conclusions du bilan carbone**

Monsieur Vincent Dieudonné présente les conclusions du bilan carbone. En préalable, il précise qu'il s'agit d'une démarche volontaire pour la commune, l'objectif étant de dresser un bilan d'émission de la production des gaz à effet de serre et des propositions d'améliorations.

Le bilan présenté porte sur l'année 2019; le périmètre est le suivant : activités de la commune (salariés et élus) incluant les bâtiments communaux, les locations, l'école, l'église et la gestion des forêts.

Les conclusions sommaires sont les suivantes :

- En matière d'effets de serre :
  - La commune est un absorbeur net de CO<sub>2</sub>; cela ne signifie pas une absence de responsabilité morale dans la diminution de l'empreinte ;
  - Diminution prioritaire des dépenses de chauffage fioul ;
  - Difficulté d'optimiser la consommation de gas-oil des engins ;
  - Possibilité d'optimiser la consommation d'électricité.
  - Proposition d'un engagement de suivre les recommandations du GIEC (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) et de la loi Élan pendant le mandat 2020 - 2026
- En matière de bilan CO<sub>2</sub> :
  - En relation avec propositions du GIEC, réduire l'empreinte CO<sub>2</sub>, -75% en 2050, soit 5% /an
- En matière de bilan énergie :

- En relation avec Loi ELAN (locaux > 1000 m<sup>2</sup>), réduire la consommation, - 40% consommation en 2030, soit 4.5% /an

Les actions suivantes seront mises en œuvre :

- Chauffage bois (mairie, école, salle polyvalente, Bochon, ST)
- Isolation (combles et caves)
- Révision régulation (liaison internet)
- Rénovation de fenêtres (en cours)
- Passage au LED (mairie, école)
- Réduction du débit d'eau des fontaines
- Gestion des ordinateurs en veille
- Livraison des colis par la poste (pas de transport en plus)
- Produits d'entretien naturels

#### - **Présentation avancée projet OAP Etraz-Est**

Enquête auprès des habitants :

Entre le 4 janvier et le 15 février 2021, une enquête s'est déroulée pour recueillir les besoins des habitants et personnes intéressés pour acquérir/louer un logement/local professionnel dans le secteur de l'Etraz : 6 personnes ont répondu à l'enquête « Logement » ; 7 personnes ont répondu à l'enquête « Commerces, Services et Artisanat ». La synthèse des différentes réponses de l'enquête est présentée aux élus. Globalement, sur les deux enquêtes, les participants se sont montrés intéressés par le projet communal. Cependant, que ce soit pour du logement ou pour un local professionnel, l'échéance de toutes les personnes à emménager dans le secteur est courte (1 ou 2ans), ce qui porte à croire qu'au moment de la commercialisation, ces personnes auront trouvé une autre solution. L'enquête a permis toutefois de montrer une tendance sur l'intérêt que pourra susciter ce projet.

Présentation des scénarii d'aménagement :

Suite à la dernière réunion de travail et la présentation de trois scénarii différents, les élus se sont retrouvés pour définir les principes d'aménagement qu'ils souhaitaient retenir. Il a été décidé de ne conserver que deux hypothèses avec les caractéristiques suivantes :

- un maximum de places de stationnement est aménagé le long de la route du Jardy (le déplacement du point d'apport volontaire permet d'en créer d'avantage)
  - une hypothèse unique pour la partie basse de l'opération réservée à des activités commerciales, artisanales ou de services (deux bâtiments de taille différente et séparés par un parking commun)
  - deux hypothèses différentes pour la partie haute de l'opération réservée à du logement.
- o une voirie secondaire et des stationnements permettent d'accéder à un petit collectif à l'ouest et un grand collectif au nord, un espace de jardins partagés est conservé au nord-ouest (possibilité à terme de construire un nouveau bâtiment sur cette réserve foncière)
- o une forme morcelée composée de différentes constructions de tailles et volumes différents rappelant la forme urbaine des villages anciens et qui permet une diversité des typologies de logements.

Suite de l'étude :

Sur la base des deux esquisses présentées ce jour, l'Agence ROSSI réalisera un chiffrage des aménagements VRD et la Société AMOME réalisera le chiffrage des constructions. Le chiffrage sur la partie de voirie dissociera l'aménagement de la voirie de bouclage du Chef-lieu de celui des voiries secondaires internes à la zone. La prochaine réunion sera consacrée à la présentation des différents chiffrages prévisionnels.

#### - **Point projet agrandissement de l'école**

C'est l'un des projets phare du nouveau mandat, lancé dès la mise en place du nouveau conseil et en concertation avec les équipes pédagogiques et le personnel communal : la rénovation de l'école du village et la création d'une classe supplémentaire ainsi que d'une salle multi-activités. La maîtrise d'ouvrage étant assurée en interne, l'appel à projets pour la maîtrise d'œuvre a été lancée en février et a recueilli 7 candidatures. Après examen des notes d'intention, le groupe de travail a sélectionné 3 cabinets d'architectes. La deuxième phase pour le choix final du maître d'œuvre se terminera le 6 avril. Le projet entrera alors dans une nouvelle phase plus concrète afin de pouvoir livrer la nouvelle école dans un délai très court, pour la rentrée de septembre 2022.

#### - **Compte-rendu réunion France Services**

France Services est une aide de proximité dans les démarches de services publics. Installé dans les locaux de l'AAB, France Services propose également une itinérance dans les 3 autres communes du Beaufortain (Hauteluze, Queige et Villard sur Doron) le jeudi (soit le 3<sup>ème</sup> jeudi du mois pour Villard sur Doron). La prise de RV est effectuée à l'AAB (RV de 30 minutes, entre 09h30 et 11h30).

- **Projet de réseau de chaleur**

Monsieur Vincent Dieudonné fait un point concernant l'avancement du projet de réseau de chaleur bois énergie réalisable techniquement soit dans le cadre d'un projet permettant de réunir plus ou moins de particuliers en cœur de village dans un projet de transition énergétique, soit dans le cadre d'un projet plus restreint en cœur de village . Pour poursuivre, la mairie organisera prochainement une réunion publique sur le sujet.

La séance est levée à 20 heures 30.

Le Maire,  
**Emmanuel HUGUET**



